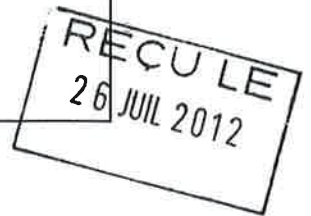


**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 7 JUIN 2012**



N°1 :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 février 2012

Présents :

Conseil général du Doubs

M. Claude JEANNEROT, Président
M. Jacques BREUIL, Vice-Président
M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
M ; Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs

Etat

M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON

M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux

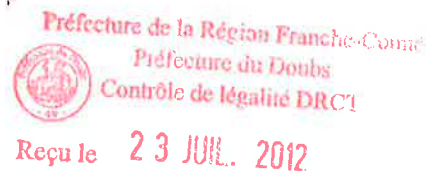
M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche

M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

M. Daniel BLONDEY, responsable technique

M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle



Pouvoirs :

M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations a donné un pouvoir non nominatif, attribué à M. Loïc NIEPCERON

M. Christian DECHARRIERE, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT

M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs a donné pouvoir à M. Rémy NAPPEY

M. Patrick RONOT a donné un pouvoir non nominatif, attribué à M. Claude JEANNEROT

Absents excusés :

M. Claude JOURDANT, Maire de Salins-les-Bains

M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire

M. Jacques MAURICE, Maire d'Arc et Senans

Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté

M. Bertrand SUCHET, Délégué Régional

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur de l'EPCC, adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 mai 2009, il est demandé aux administrateurs d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.

Après approbation, il devra être signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 février 2012 tel qu'annexé au rapport.

Il est également demandé au Président et au Secrétaire de séance de le signer.

Vote à main levée

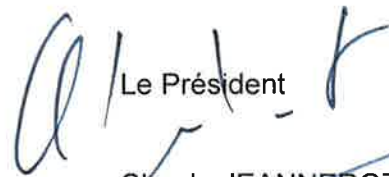
Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 février 2012.


Le Président

Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 23.07.12
Et de la publication le : 23.07.12

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 23 JUL. 2012